

RÈGLEMENT INTÉRIEUR À L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE



Toute personne présente sur le site Kinépolis sera tenue de respecter le règlement intérieur suivant (« le Présent Règlement »). Le fait d'entrer sur le site Kinépolis implique automatiquement l'acceptation des dispositions du Présent Règlement sans aucune réserve.

1 L'entrée aux animaux est interdite dans le complexe, à l'exception des chiens de garde pour la sécurité et des chiens accompagnant des non-voyants pourvu qu'ils soient tenus en laisse.

2 Il est strictement interdit d'utiliser dans les salles de projection des appareils photographiques ou des appareils permettant de filmer ou autres objets susceptibles de gêner la vision du film ou son audition, y compris notamment le laser. Il est également strictement interdit d'entrer dans le complexe avec des objets pouvant servir de projectile, constituer une arme ou autres objets susceptibles d'influencer le bon déroulement de l'activité ou susceptibles de mettre en péril la sécurité du public et des biens. Tous les objets encombrants devront être déposés et repris après la séance auprès de la consigne située à l'accueil (sauf les sacs à main).

3 Il est interdit aux visiteurs d'utiliser des téléphones mobiles dans les salles. La Direction remercie ses visiteurs de bien vouloir éteindre leurs portables avant d'entrer en salle.

4 La Direction de Kinépolis décline toute responsabilité quant aux vols, à la perte ou à la détérioration d'objets personnels (inclus les objets déposés en consigne) sur tout le site Kinépolis.

5 Chaque visiteur se doit de faire valoir toute réduction avant l'achat de son billet. Dans la négative, la réduction ne pourra être appliquée.

6 Aucune contremarque (voucher) et aucune carte d'abonnement ne sont acceptées après leur date de validité. Les contremarques (vouchers) et les cartes d'abonnement ne sont ni reprises, ni échangées.

7 Les visiteurs de moins de 16 ans et de moins de 12 ans ne seront pas admis pour les films « Enfants Non-Admis » (ENA -16 ans et ENA - 12 ans) même si ces enfants sont accompagnés de leurs parents. La Direction de Kinépolis est dans l'obligation de veiller au respect de ces dispositions. Seul un document officiel revêtu d'une photographie et justifiant l'âge du visiteur fera foi. Par ailleurs, les visiteurs de moins de 18 ans sont sous l'entièvre responsabilité de leurs parents. L'accès aux salles est interdit aux enfants de moins de 12 mois, pour des raisons de protection des enfants.

8 Chaque visiteur se trouvant après le poste de contrôle doit être en possession d'un ticket de cinéma conforme et doit conserver ce ticket jusqu'à la sortie du complexe. Le ticket n'est valable que pour le film, la salle et la séance mentionnés sur le ticket. À tout moment, la direction de Kinépolis se réserve le droit de faire un contrôle de billets en salle ou dans les zones situées après le poste de contrôle. Par conséquent, la personne ne pouvant présenter un ticket de cinéma valable lors d'un simple contrôle effectué par un membre du personnel Kinépolis, sera éconduite à l'extérieur du complexe.

9 La Direction Kinépolis se réserve le droit et la possibilité de modifier le programme annoncé dans les journaux, les prospectus ou autres services informatiques. La vente de ticket est clôturée 15 minutes après le début des films. Aucune réduction n'est accordée au cas où un visiteur manque le début de la séance. Les postes de contrôle sont fermés 20 minutes après le début des films. Les visiteurs sont donc invités à se présenter à temps pour obtenir leur ticket ainsi que pour accéder aux salles.

10 Il est strictement interdit aux visiteurs de passer le poste de contrôle avec de la nourriture extérieure à Kinépolis. Cette nourriture devra être déposée à l'accueil et sera reprise après la séance.

11 Il est formellement interdit de fumer dans tout le complexe, y compris les cigarettes électroniques.

12 La Direction de Kinépolis se réserve le droit de refuser l'entrée aux visiteurs ou d'éconduire les visiteurs qui présenteraient un état d'ébriété, qui auraient un comportement violent vis à vis du personnel ou vis à vis de la clientèle, qui, de par leur comportement, seraient susceptibles de gêner les autres visiteurs, qui seraient sous l'influence de produits influençant le comportement moral ou physique de nature à gêner les autres visiteurs et/ou le bon déroulement de l'activité du complexe ou les visiteurs qui d'une façon générale ne respecteraient pas le présent Règlement et/ou les instructions du personnel chargé de sa bonne application.

13 Toutes dégradations à l'intérieur et à l'extérieur du site Kinépolis sont strictement interdites. Kinépolis pourra mettre en jeu la responsabilité de toute personne lui ayant causé un dommage et demander la réparation de son entier préjudice, y inclus les frais judiciaires.

14 Une copie du Présent Règlement peut être obtenue via le site internet de Kinépolis (www.kinepolis.com) ou après demande auprès de la Direction Kinépolis Brétigny. Toutes demandes ou réclamations doivent être transmises par écrit à :

Direction de KINEPOLIS BRETIGNY SUR ORGE
ZAC de la Maison Neuve –5 rue Michèle Morgan - 91 220 Brétigny-sur-Orge